Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Cartographie des risques d'atteinte à la probité

Validation du plan d'action

V1 - Juillet 2026

Annexe à la délibération CS DEL 2026-07-07-11
Approuvée par le Comité Syndical du 07 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Annexe I : les risques d'atteinte à la probité



Source : « Le dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité pour un acteur public – AFA – avril 2021 »

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDELE202607011-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Direction Générale :																						
Direction :																						
Service	mission	processus	risque générique			Dysfonctionnements déjà constatés	Evaluation risque brut									Mesures ou dispositifs de contrôle existants (DDM)		Evaluation du risque net		Plan d'action		
intitulé	intitulé	intulé	intitulé	scenario	typologie	description / cause	impact financier	impact réputationnel	impact juridique	impact opérationnel	impact humain	note moyenne impact	occurrence	facteur aggravant	Risque brut	description	actions à mettre	niveau de maîtrise	risque net	Mesures objectifs envisagées	Echéance	Personne responsable
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Sourcing	Non-conformité au code de conduite Achats	Un élu ou un agent sollicite, accepte un cadeau ou une invitation (restaurants, voyages, invitations à des salons) dans le but d'exercer une influence sur les travaux préparatoires (sourcing, définition du cahier des charges)	Trafic d'influence Impartialité - Intégrité Corruption	-	2	2	3	1	1	1,8	2		3,6	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2	Formations aux marchés publics Mise en place de mesures préventives : Obligation d'autorisation de l'autorité hiérarchique avant d'accepter tout cadeau et création d'un registre Rédaction et diffusion d'un code de conduite anticorruption	2026	Ken REYNA Directeur
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Définition du besoin	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Transparence des procédures	Un élu ou un agent transmet des informations sur ses attentes, la consistance d'une opération, son coût à une entreprise qu'il connaît. Ces informations ne sont pas transmises aux autres opérateurs économiques.	Favoritisme	-	2	2	3	1	2	2	2		4	Règlement intérieur des achats / Guide de procédure Règlement intérieur des services Formations aux marchés publics Droits et obligations des fonctionnaires	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code de la commande publique Code général de la fonction publique	0,5	2	Formations internes et CNFPT aux marchés publics	2026	Ken REYNA Directeur
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Evaluation financière & détermination de la procédure	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un élu ou un agent sous-estime volontairement la valeur du besoin permettant d'autoriser le recours à la négociation et ainsi privilégier une entreprise	Favoritisme Trafic d'influence	-	2	2	2	3	1	2	2		4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats Vérification systématique de la cohérence entre le projet d'achat et l'évaluation financière (justification du recours à des procédures adaptées ouvrant à négociation) Processus de gestion des achats de faible montant, également soumis à l'obligation de définition préalable des besoins	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Evaluation financière & détermination de la procédure	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Transparence des procédures	Un élu ou un agent surévalue ou fausse le besoin (coût estimé et/ou marge d'erreur) dans le cahier des charges générant une manne financière (née de l'écart entre les réalisations réelles et le montant du marché) qui est versée à l'agent par l'attributaire - Réalisation par le titulaire du marché de prestations au bénéfice personnel d'un représentant du pouvoir adjudicateur (élu ou agent) en échange d'une surfacturation des prestations initiales (fausses factures)	Détournement de fonds publics Trafic d'influence	-	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats Vérification systématique de la cohérence entre le projet d'achat et l'évaluation financière Organisation d'une rotation des portefeuilles des achats	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Evaluation financière & détermination de la procédure	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Transparence des procédures /	Pour aller plus vite, un agent va recourir à des procédures sans publicité ni mise en concurrence (justifiées par l'urgence) ou va saucissonner pour ne pas dépasser des seuils de mise en concurrence -Un agent commande du matériel systématiquement auprès du même prestataire -Un agent décide de passer plusieurs commandes de gré à gré dissociées pour l'exécution du même type de prestations et dont le montant cumulé dépasse 40k€ HT sur 4 ans. - Un élu ou un chargé de mission retient une entreprise dirigée par un ami pour l'exécution d'une prestation, sans avoir sollicité plusieurs entreprises.	Favoritisme	entre deux marchés, signatures de bons de commandes	3	1	2	3	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Contrôler la computation des seuils par la mise en place d'une Nomenclature interne des achats Etablir un bilan annuel de l'ensemble des achats en dessous des seuils Analyser de façon plus approfondie les marchés sans publicité, en fin d'année	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Rédaction des pièces du marché (cahiers des charges/CCTP)	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un élu ou agent ayant des liens d'intérêts avec l'un des opérateurs économiques sourcés intervient dans la rédaction des cahiers des charges et exerce une influence sur les travaux préparatoires Un ancien agent du Parc décide de monter une structure privée et propose un certain type d'activités car il a eu connaissance d'un besoin d'achat à venir pour le Parc (ou ses membres) quand il travaillait pour celui-ci.	favoritisme Prise illégale d'intérêts	-	2	2	3	2	2	2,2	1		2,2	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	1,1	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Rédaction des pièces du marché (cahiers des charges/CCTP)	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique	Un opérateur économique participe directement à la rédaction du marché public lui permettant : - d'obtenir des informations privilégiées pour être choisi - de placer des spécifications techniques sur mesure ne permettant la sélection que d'un seul opérateur (lui)	Favoritisme	en l'absence de connaissance techniques de l'objet du marché	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus Recours à un assistant à maitrise d'ouvrage pour la passation de certains marchés	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats recours systématique à un AMO en cas de méconnaissance de l'objet du marché Formation de l'ensemble des acheteurs sur le conflit d'intérêts et la conduite à tenir dans de telle situation	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Préparation / Rédaction des pièces du marché (cahiers des charges/CCTP)	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un marché est rédigé de telle sorte qu'une entreprise soit la seule à pouvoir répondre entièrement au besoin (spécifications techniques sur-mesures)	Favoritisme	-	3	2	3	2	1	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats Contrôle de la neutralité des spécifications techniques et/ou fonctionnelles	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Passation / Mesures de publicité, communication et échanges	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un agent : - organise l'infructuosité d'une passation de marché pour pouvoir contracter avec l'entreprise de leur choix (délais de publicité trop courts, utilisation de supports de faible audience). - accepte un pli arrivé hors délai pour avantager le candidat pressenti	Favoritisme	-	2	2	2	3	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Nomenclature interne des achats Programmation des marchés	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle

PAMG	**ACHATS**	Passation / Mesures de publicité, communication et échanges	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un élu ou un agent transmets des informations privilégiées à un opérateur économique durant la phase de passation dans la perspective de lui attribuer le marché	Favoritisme	-	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus dans le règlement intérieur de la consultation, mention de l'obligation de déclarer les relations avec le profil d'acheteur	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,25	1,1	Formations aux marchés publics sensibilisation des agents/ élus	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Passation / Analyse des offres des candidats et des offres	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un agent en situation de conflits d'intérêts avec l'un des candidats intervient dans l'analyse des offres. Un salarié de l'AMO participe à l'analyse des candidatures d'un marché public alors qu'il était anciennement salarié d'une entreprise soumissionnaire	Prise illégale d'intérêts Trafic d'influence	-	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique, Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2,2	Formations aux marchés publics demande d'attestation d'absence de conflit d'intérêt à l'AMO Déport de l'agent/élu	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Passation / Analyse des offres des candidats et des offres	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Un élu fait pression sur un agent au moment de l'analyse des offres (pour utiliser une pondération des critères d'attribution favorisant une entreprise). Le Président décide d'attribuer un marché à une entreprise qui n'est pourtant pas classée 1ère par le rapport d'analyse des offres.	Favoritisme Trafic d'influence	-	2	1	3	2	2	2	2		4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2	Formations aux marchés publics Alerter formellement son supérieur hiérarchique du risque d'illégalité et refuser d'exécuter cet ordre qui l'exposerait à des sanctions disciplinaires ou pénales.	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Passation / Attribution ou abandon et notification du marché public	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Egalité de traitement	Participation d'un élu à la CAO attribuant un marché public à une société dans laquelle il détient un intérêt. - titulaire d'un marché public sous-traitant en partie la prestation à une société dont un dirigeant de la personne publique est le gérant.	Prise illégale d'intérêts Trafic d'influence	-	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publiqueConvention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Déport de l'élu	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Passation / Mise au point et signature	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Transparence des procédures	Lors de la mise au point, un élu ou un agent modifie les caractéristiques substantielles de l'offre et négocie illégalement avec le candidat pressenti (impact sur le prix, la nature des prestations, ...)	Favoritisme	-	3	2	3	2	2	2,4	2		4,8	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics référent déontologue des agents et des élus	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique Convention avec le CDG pour les référents déontologues agents et élus	0,5	2,4	Formations aux marchés publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Exécution / Suivi d'exécution des prestations - Service fait	Faux en écriture publique	Exécution fictive d'un marché : validation du service fait par un agent alors même que la prestation a été partiellement réalisée (Entente entre le cocontractant et l'agent chargé de superviser le déroulement des opérations)	Détournement de fonds publics	-	2	2	3	3	2	2,4	3		7,2	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics portail électronique de validation des services faits Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	3,6	Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Exécution / Suivi d'exécution des prestations - Service fait		Non application des pénalités de retard ou validation d'une prestation mal ou non exécutée en échange de rétrocessions	Corruption	-	2	2	3	2	1	2	2		4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics portail électronique de validation des services faits Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2	Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**ACHATS**	Exécution / Modification du marché en cours	Non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique / Transparence des procédures	Modifications substantielles des prestations de marché public au bénéfice du titulaire sans une nouvelle mise en concurrence Sur la base du marché intitial, réalisation de travaux supplémentaires par le titulaire à la demande et pour le compte d'un élu/d'un agent	Favoritisme Prise illégale d'intérêts	-	3	2	3	3	2	2,6	2		5,2	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2,6	Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
Pôle opérationnel	Mission thématique	Achat et commande publique (hors opération comptable)	Inégalité de traitement des candidats	Un agent ajoute lors de l'analyse des offres, des sous-critères non indiqués au Reglement de la consultation, avec une pondération de nature à influencer le classement des offres.	Favoristime	-	3	2	3	2	1	2,2	2		4,4	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,5	2,2	Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
Pôle opérationnel	Mission thématique	Achat et commande publique (hors opération comptable)	Détournement des moyens de la collectivité	Un élu ou un agent commande un lot de fournitures et garde une partie pour son usage personnel	Détournement de biens publics	-	3	2	3	2	2	2,4	3		7,2	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Droits et obligations des fonctionnaires Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics Procédure interne de validation des devis et bons de commandes	Règlement intérieur des achats Règlement intérieur des services Code général de la fonction publique Code de la commande publique	0,75	5,4	Formations aux marchés publics Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics	2026	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Direction Générale :

Direction :

Service	**mission**	**processus**	**risque générique**			**Dysfonctionnements déjà constatés**	**Evaluation risque brut**									**Mesures ou dispositifs de contrôle existants (DDM)**		**Evaluation du risque net**		**Plan d'action**		
intitulé	intitulé	intulé	intitulé	scenario	typologie	description / cause	impact financier	impact réputationnel	impact juridique	impact opérationnel	impact humain	note moyenne impact	occurrence	facteur aggravant	Risque brut	description	documentation	niveau de maîtrise	Risque net	Mesures correctives envisagées	Echéance	Personne responsable
renseigner le nom du service	renseigner le nom de la mission concernée	renseigner le nom du processus concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	renseigner le nom du risque générique concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	scenario de risque - vous trouverez des exemples dans la notice d'utilisation du questionnaire	type de risque d'atteinte à la probité identifié à renseigner	décrire les dysfonctionnements déjà constatés et leurs causes	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	moyenne des notes d'impact	noter l'occurrence selon l'échelle	Non noté mais à renseigner le cas échéant	note moyenne d'impact X note d'occurrence	décrire les mesures ou dispositifs de contrôle existants, leurs occurrences…	lister la documentation associée au DDM et la fournir	noter le niveau de maîtrise selon l'échelle	risque brut X note niveau de maîtrise	indiquer les mesures correctives envisagées	indiquer l'échéance de mise en place	indiquer la personne responsable de la mise l'action (nom, prénom, fonction)
PAMG	**RH**	Paie	Faux en écriture publique	Un agent s'attribue indument des primes, modification d'échelons ou d'indice de rémunération, supplément familiale de traitement, avantages en nature ect …	Détournement de fonds publics Concussion	-	3	1	3	2	2	2,2	1		2,2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle des rémunérations Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,5	1,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Paie / RIB	Faux en écriture publique	Un agent modifie plusieurs RIB à son profit	Concussion détournement de fonds publics	-	3	1	3	2	2	2,2	1		2,2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,5	1,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Paie / Nouveaux entrants		Laisser un salaire élevé ou des primes délibéremment à un agent changeant de fonction dans l'établissement ne le justifiant plus	Concussion détournement de fonds publics	-	3	1	3	2	2	2,2	1		2,2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle des effectifs et rémunérations Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,5	1,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Paie / Suivi des modifications		Un agent à postériori modifie son indice dans le logiciel RH	Concussion	-	3	1	3	2	2	2,2	1		2,2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,5	1,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Recrutement	violation des règles de transparence assurant l'égal accès aux emplois publics	Un élu ou un agent chargé du recrutement fait embaucher ou embauche une personne de sa famille ou de son entourage en méconnaissant le principe d'égal accès aux emplois publics sur un motif autre que ses mérites ou l'intérêt du service. Un membre du jury de sélection a des liens de parenté avec l'un des candidats et ne le déclare pas par omission ou fausse déclaration	Prise illégale d'intérêts Trafic d'influence		2	2	3	2	2	2,2	1		2,2	Respect de l'obligation de publicité des emplois vacants via le centre de gestion Mise en place d'une grille d'entretien Nomination d'un jury d'entretien composé de plusieurs membres (Elus, direction, RH et chef de pôle concerné)		0,5	1,1	Mise en place de formations et d'actions de sensibilisation sur le conflit d'intérêt Mise en place d'une déclaration préalable des liens d'intérêt	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Recrutement	Risque d'atteinte à la probité	Recruter un candidat sur un emploi fictif	Détournement de fonds publics		2	2	3	1	2	2	1		2	Respect de l'obligation de publicité descréations ou emplois vacants via le centre de gestion Jury d'entretien composé d'élus,de la direction, RH, métier) Prise de décision collégiale		0,25	0,5	Mise en place d'actions de sensibilisation sur le conflit d'intérêt	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle

Accusé de réception en préfecture
084-258400018-20260707-CSDEL20260707-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Pôle Ressources	RH	Recrutement	Emploi fictif, de complaisance ou familial	Un agent / Un élu procède au recrutement d'une personne avec qui il entretient un lien affectif sur un poste sur lequel il n'a pas les compétences requises. Un agent rédige une fiche de recrutement ou une grille de sélection qui correspond parfaitement au profil d'une personne de sa famille dans la perspective qu'elle soit recrutée.	Prise illégale d'intérêts Trafic d'influence		2	2	3	2	2	2,2	1		2,2	Vérification des compétences Respect de la procédure de recrutement Diffusion des annonces Entretien par le jury de recrutement Composition du jury de recrutement mutliple (élu/direction/RH/métier) Prise de décision collégiale		0,25	0,55	Mise en place d'actions de sensibilisation sur le conflit d'intérêt	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Cumul d'activités		Un agent exerce une activité accessoire dans son domaine d'expertise qui entre en conflit avec l'activité du parc	Prise illégale d'intérêt		2	2	3	2	1	2	1		2			0,5	1			
PAMG	**RH**	Mobilité sortante des agents		Un agent quitte la collectivité pour travailler avec une entreprise qui est en relation avec l'établissement ou l'un de ses membres	Conflit d'intérêt - violation déontologique Favoritisme Prise illégale d'intérêt		2	2	3	2	1	2	1		2	Instruction des demandes des agents (Disponibilité, départ vers le secteur privé, activité accessoire) Un agent doit obligatoirement obtenir une autorisation préalable auprès de l'autorité territoriale pour exercer une activité accessoire		0,25	0,5	Communiquer aux agents les règles à respecter en matière de cumul d'activité vers le secteur privé Rappel des règles au moment des entretiens professionnels Centraliser dans un tableau de bord l'ensemble des activités accessoires et des départs vers le secteur privé	PROCHAINE MANDATURE	Ken REYNA Directeur / RH/ Responsable de pôle
PAMG	**RH**	Mobilité sortante des agents		Un agent quitte la collectivité pour travailler avec une entreprise qu'il était en charge de contrôler et pour laquelle il a volontairement allégé le contrôle.	Favoritisme Prise illégale d'intérêt Corruption?		3	2	3	2	1	2,2	1		2,2	En cas de doute, saisie du référent déontologue du CDG et le cas échéant la Haute Autorité pour la transparence de la Vie publique.		0,25	0,55			
PAMG	**RH**	Action sociale	Faux en écriture publique	Faire bénéficier des agents de prestations sociales en fournissant de faux justificatifs avec la complicité d'un agent en charge de l'action sociale	Détournement de fonds publics Prise illégale d'intérêt		1	1	1	1	1	1	1		1	Action sociale mis en place au sein du Parc se fait à travers la Caisse Nationale d'Action Sociale. Les demandes de prestations sont demandées par les agents directement au CNAS et traitées par cet organisme. Traitement des dossiers externalisés		0,25	0,25	Aucune		
PAMG	**RH**	Suivi du temps de travail	Temps de travail - Irrégularité	Le Président octroie une journée de congé annuel supplémentaire aux agents en dehors du cadre réglementaire.	Détournement de fonds publics		1	1	1	1	1	1	1		1	Pas de journée de congé annuel supplémentaire accordé en dehors du cadre légal. Existence d'un protocole du temps de travail validé en comité technique et comité syndical		0,25	0,25	Aucune		
PAMG	**RH**	Gestion de la paie	Elements de rémunération - irrégularité	Un agent lors de l'intégration de la paie, ajoute une CIA à un agent avec qui il entretient un lien affectif.	Détournement de fonds publics		3	1	4	1	1	2	1		2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle des rémunérations Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,25	0,5	Aucune		
PAMG	**RH**	Gestion de la paie	Elements de rémunération - irrégularité	Un agent procède, par négligence, au versement de la participation mutuelle de l'employeur sans justificatif fourni par l'agent.	Détournement de fonds publics		3	1	4	1	1	2	1		2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle des rémunérations Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,25	0,5	Aucune		
PAMG	**RH**	Gestion des ordres de mission et frais de déplacement	Frais de déplacement - Irrégularité	Un agent, lors de la saisie du remboursement de frais de mission à un agent avec qui il entretient un lien affectif, modifie le montant dû.	Détournement de fonds publics		3	1	4	1	1	2	1		2	Règles de la gestion publique / Contrôle comptable / contrôle interne Gestion à double niveau/croisé Contrôle des rémunérations Contrôle de la paierie des éléments de paye		0,25	0,5			
PAMG	**RH**	Gestion des carrières	Irrégularité	Le Président arrête une promotion interne avec changement de grade, sans suivre la procédure réglementaire afin de permettre une évolution du traitement de base d'un agent pour valoriser une fonction assurée par l'agent qui n'apparait pas dans sa fiche de poste.	Détournement de fonds publics		2	1	2	1	3	1,8	1		1,8	Existence de lignes directrices de gestion et gestion des promotions internes via le CDG Contrôle de la paierie de la paye : justificatifs à leur fournir dès la survenance d'un changement impliquant une évolution du traitement		0,25	0,45			

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

THEMATIQUE : GOUVERNANCE

Service	mission	processus	risque générique			Dysfonctionnements déjà constatés	Evaluation risque brut									Mesures ou dispositifs de contrôle existants (DDM)		Evaluation du risque net		Plan d'action		
intitulé	intitulé	intulé	intitulé	scenario	typologie	description / cause	impact financier	impact réputationnel	impact juridique	impact opérationnel	impact humain	note moyenne impact	occurrence	facteur aggravant	Risque brut	description	documentation	niveau de maîtrise	Risque net	Mesures correctives envisagées	Echéance	Personne responsable
renseigner le nom du service	renseigner le nom de la mission concernée	renseigner le nom du processus concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	renseigner le nom du risque générique concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	scenario de risque - vous trouverez des exemples dans la notice d'utilisation du questionnaire	type de risque d'atteinte à la probité identifié à renseigner	décrire les dysfonctionnements déjà constatés et leurs causes	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	moyenne des notes d'impact	noter l'occurrence selon l'échelle	Non noté mais à renseigner le cas échéant	note moyenne d'impact X note d'occurrence	décrire les mesures ou dispositifs de contrôle existants, leurs occurrences…	lister la documentation associée au DDM et la fournir	noter le niveau de maîtrise selon l'échelle	risque brut X note niveau de maîtrise	indiquer les mesures correctives envisagées	indiquer l'échéance de mise en place	indiquer la personne responsable de la mise l'action (nom, prénom, fonction)
		Processus délibératif	Conflit d'intérêt	Non détection par l'administration de potentiels conflits d'intérêts, non signalement par les intéressés / Au cours du processus délibératif, un élu prend part à une délibération alors qu'il détient également un intéret privé à l'affaire	Conflit d'intérêt / Prise illégale d'intérêt	-	1	1	2	1	2	1,4	2		2,8	Séance de sensibilisation des élus au moment de la prise de fonction / Vigilance Direction, administration et équipe technique	Charte de l'élu local, règlement intérieur des instances, rappel dans les considérants de la délib	0,5	1,4	Information des élus et les nouveaux délégués et incitation à signaler toute situation potentielle de conflits d'intéret + prévenir l'élu si situation de conflits d'intérêts et lui conseiller la démarche à suivre en la matière (déport, comment formaliser ce déport…) / Formation des élus proposée aux élus les plus exposés notamment ceux disposant d'une délégation (déontologie) / Introduire dans les considérants des délibérations, une phrase indiquant que les élus votants s'engagent à n'avoir aucun lien avec le projet envisagé par le vote (la délibération)	A chaque renouvellement électif	Directeur / Référent déontoloque des élus
		Relations institutionnelles (dont protocole, relations avec l'Etat, participation aux instances, visite sur site avec des élus, etc.)	Abus de fonctions	En amont d'un comité syndical, un agent relance par téléphone uniquement les élus susceptibles de voter favorablement certains projets	Trafic d'influence	-	1	1	2	2	2	1,6	2		3,2	Obligations déontologiques / règles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / Vigilance Direction, administration et équipe technique	Règlement intérieur des services / Formations / Règlement intérieur des instances	0,5	1,6	Formation / information des agents / sensibilisation des élus	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion des délégations de signature	Conflit d'intérêt	Non détection par l'administration de potentiels conflits d'intérêts, non signalement par les intéressés / Un agent/élu ayant délégation de signature vise lui-même un document (devis / rh) dans lequel il a un intérêt personnel	Conflit d'intérêt / Prise illégale d'intérêt	-	2	1	3	2	2	2	1		2	Chaine de visas / engagement de l'instance dirigeante / Vigilance Direction, administration et équipe technique	Charte de l'élu local / règlement intérieur	0,75	1,5	Formation / information des agents et élus / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion des services (accueil téléphonique, courrier, organisation réunions, gestion des agendas, réservations de salles, etc.)	Corruption / trafic d'influence	Sollicitation ou acceptation d'un avantage pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction ou de son activité	Corruption si contrepartie Trafic d'influence	-	1	1	1	1	1	1	1		1	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	0,5	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion des services / utilisation des moyens de la collectivité / Evènementiel	Faux en écriture publique Avantage indu Utilisation frauduleuse des moyens de la collectivité Véhicules de service, vélos trotinettes, carte carburant, télépéage…	Utiliser des biens et capacités du Parc à des fins personnelles / Organiser un évènement au bénéfice d'un tiers privé engageant les biens du parc sans formalisation (AOT, convention, contrat) et sans tarification (prix, gratuité exceptionnelles) … mais en contrepartie d'un avantage personnel (cadeaux, influence,…) / Un élu ou un agent utilise un véhicule de service pour ses déplacements personnels / Un agent utilise les logiciels du Parc à des fins privées	Détournement de fonds publics Corruption	-	2	1	2	3	2	2	2		4	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	2	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Communication / Evènementiel	Non respect des règles de cumul	Un agent en charge de la communication de l'établissement utilise les réseaux sociaux de l'établissement pour mettre en avant une entreprise / une association avec laquelle il a des intérêts (financiers, proches y travaillant, etc.)	Détournement de fonds publics Favoritisme	-	2	2	3	2	2	2,2	2		4,4	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	2,2	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion des services / Evènementiel	Abus de fonctions	Un agent du Parc sollicite au nom du Parc la mise à disposition d'espace auprès de ses partenaires pour des évènements personnels.	Concussion	-	2	1	2	3	2	2	2		4	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	2	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion du service	Détournement des moyens de la collectivité	Un agent diffuse des informations confidentielles du Parc pour favoriser le projet politique d'un élu moyennant une contrepartie.	Corruption Prise illégale d'intérêt Concussion	-	1	3	3	2	2	2,2	1		2,2	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	1,1	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion des services / Evènementiel	Utilisation frauduleuse des moyens de la collectivité	A la suite d'un évènement organisé par le Parc, un agent récupère la moitié des produits apéritifs pour sa consommation personnelle.	Détournement de fonds publics	-	2	1	1	2	2	1,6	3		4,8	Suivi des quantités commandées Chaine de validation Gestion des stocks Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante/ Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,75	3,6	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles
		Gestion du service	Abus de fonctions	Système d'information / corruption de données Un agent accède à des documents auquel l'accès ne lui est pas autorisé dans la perspective d'en tirer un avantage personnel	Trafic d'influence	-	1	1	1	1	2	1,2	1		1,2	Obligations déontologiques / regles de la gestion publique / engagement de l'instance dirigeante / / Vigilance Direction, administration et équipe technique / régime disciplinaire	règlement intérieur / Livret d'accueil de l'agent / Formations / informations RH	0,5	0,6	Formation / information des agents / Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	Au fil de l'eau	Directeur / responsables de poles

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-GSD1-202607 11-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

THEMATIQUE : FINANCES																						
Direction :																						
Service	mission	processus	risque générique			Dysfonctionnements déjà constatés	Evaluation risque brut									Mesures ou dispositifs de contrôle existants (DDM)		Evaluation du risque net		Plan d'action		
intitulé	intitulé	intulé	intitulé	scenario	typologie	description / cause	impact financier	impact réputationnel	impact juridique	impact opérationnel	impact humain	note moyenne impact	occurrence	facteur aggravant	Risque brut	description	documentation	niveau de maîtrise	risque net	Mesures correctives envisagées	Echéance	Personne responsable
renseigner le nom du service	renseigner le nom de la mission concernée	renseigner le nom du processus concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	renseigner le nom du risque générique concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	scenario de risque - vous trouverez des exemples dans la notice d'utilisation du questionnaire	type de risque d'atteinte à la probité identifié à renseigner	décrire les dysfonctionnements déjà constatés et leurs causes	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	moyenne des notes d'impact	noter l'occurrence selon l'échelle	Non noté mais à renseigner le cas échéant	note moyenne d'impact X note d'occurrence	décrire les mesures ou dispositifs de contrôle existants, leurs occurrences...	lister la documentation associée au DDM et la fournir	noter le niveau de maîtrise selon l'échelle	risque brut X note niveau de maîtrise	indiquer les mesures correctives envisagées	indiquer l'échéance de mise en place	indiquer la personne responsable de la mise l'action (nom, prénom, fonction)
		Elaboration et vote du budget	Insincérité budgétaire	Non respect des principes fondamentaux des finances publiques (sincérité, universalité, annualité,...) dont absence ou insuffisance de crédits budgétaires dont non respect par les documents budgétaires du formalisme réglementaire dont non respect des obligations de publication des ratios des documents budgétaires Non respect de la procédure du vote du CFU	Prise illégale d'intérêt / Trafic d'influence	-	1	1	2	3	2	1,8	2		3,6	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances / Contrôle de légalité budgétaire / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,8	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Exécution comptable des contrats (marchés publics, conventions,DSP,...) couvrant l'engagement, la liquidation et le mandatement	Irrégularité comptable Dépense irrégulière	Non-respect de la comptabilité d'engagement Discordance entre les comptabilités Ordonnateur et Payeur Irrégularité dans la procédure d'enregistrement de la facture Irrégularité dans la procédure de contrôle de la dépense Absence de contrôle réel et valide du service fait	Prise illégale d'intérêt / trafic d'influence / Détournement de fonds publics	Retard ou absence d'engagement comptable de dépenses	1	1	1	2	2	1,4	2		2,8	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,4	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Exécution comptable des autres dépenses couvrant l'engagement, la liquidation et le mandatement	Carence dans les délais de traitement Rupture de paiement Surcoût financier intéressés Fraude au Président	Retard de paiement Absence de traitement ou traitement tardif dont non respect des délais relatifs à l'adoption des documents budgétaires / dont pénalités à régler suite à retard de paiement, de traitement, .../ Un agent prend en charge une facture d'un opérateur, avec qui il échange depuis des années. Il effectue son contrôle des pièces, s'aperçoit qu'il en manque une et paye quand même la facture. / Un agent ne fait pas corriger une facture fausse pour gagner du temps.	Détournement de fonds publics / corruption / concussion	non-conformité d'une facture	1	1	2	2	2	1,6	2		3,2	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,6	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Gestion des immobilisations financières (titres de participations, prêts,...) et des participations obligatoires	Recette irrégulière	Non émission volontaire ou par négligence de titres de recettes sans décision formelle	Concussion	-	2	1	3	3	2	2,2	1		2,2	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Gestion,suivi et recouvrement des recettes	Recette irrégulière	A la suite de l'intervention d'un élu ou de la hiérarchie auprès d'un agent instructeur, octroi d'une remise gracieuse indue / Un agent traite volontairement favorablement une demande de remise gracieuse indue, de sa propre initiative ou sur demande d'un tiers / Un agent du Parc, en échange d'une contrepartie, décide de ne pas saisir les titres pour le versement des cotisations dues par certains tiers / Un délégué demande au Président de ne pas éditer un titre d'appel à cotisation pour sa collectivité / Un agent décide de ne pas valoriser financièrement la totalité du temps passé à l'accompagnement d'un projet pour faciliter son portage par la commune.	Prise illégale d'intérêt si existence d'un intérêt Corruption si contrepartie Concussion Favoritisme	-	2	2	3	3	2	2,4	1		2,4	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,2	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Gestion, suivi et recouvrement de dons issus du mécénat, du sponsoring	Recette irrégulière	Attribution d'une contrepartie à un mécène (mécénat financier octroyé par une entreprise au Parc en l'échange de l'achat par le Parc de fournitures auprès dudit mécène)	Favoritisme détournement de fonds publics	-	2	2	3	3	2	2,4	1		2,4	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,2	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Inventaire comptable du patrimoine (immobilisations corporelles et incorporelles)	Inventaire patrimonial irrégularité	Irrégularité comptable dont non suivi de l'inventaire physique et comptable / La collectivité ne gère pas son patrimoine matériel et ne dispose pas d'inventaire, ce qui facilite l'appropriation par des agents de certains de ses biens / discordance entre les comptabilités Ordonnateur et Payeur / Un agent ne rend pas son ordinateur portable professionnel et ses vêtements de fonction lors de son départ de la collectivité	Détournement de fonds publics	-	2	2	3	3	2	2,4	1		2,4	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable / étiquettage et photgraphie du mobilier et matériels du parc	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,2	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Gestion des tiers	Tiers- irrégularité dans la création, la modification ou la gestion des bases	Un agent échange le RIB d'une structure à laquelle une subvention a été votée par son propre RIB. Enregistrement d'un RIB au bénéfice d'un faux bénéficiaire (ex. fausse association) voire une entente avec une personne extérieure.	Corruption si contrepartie Trafic d'influences Détournement de fonds publics	-	3	3	3	3	3	3	1		3	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable / Formation FOVI	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,5	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Execution comptable des autres dépenses couvrant l'engagement, la liquidation et le mandatement	Surcoût financier	Un agent, par manque de rigueur, respecte rarement le délai légal de paiement de 30 jours ce qui entraine régulièrement le paiement de pénalités par la collectivité.	Détournement de fonds publics	-	2	2	3	3	2	2,4	1		2,4	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,2	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Gestion des autres paiement (carte essence, badge autorotier, carte achat etc)	Utilisation frauduleuse des moyens de la collectivité	Un élu ou agent utilise la carte essence du Parc pour faire le plein de son véhicule personnel	Détournement de fonds publics	-	2	1	3	1	2	1,8	2		3,6	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable / suivi très régulier des relevés de consommations	Règlement budgétaire et financier / Règlement intérieur des instances	0,5	1,8	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Exécution / Différends et litiges (Ex : règlements amiables ...)	Négligence / surcoût financier	Protocole transactionnel dans des conditions particulièrement favorables au titulaire du marché, signé sans vérifications préalables (risque de détournement de fonds publics par négligeance en raison de la justification insuffisante des sommes retenues).	Détournement de fonds publics Concussion?	-	2	1	3	2	1	1,8	2		3,6	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable / suivi très régulier des relevés de consommations / Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics Procédure interne de validation des devis et bons de commandes	Règlement budgétaire et financier /	0,75	2,7	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole
		Exécution / Suivi financier (révision des prix, respect des seuils, des montants de commandes, ...)	Irrégularité comptable : erreur de liquidation	Paiement effectué à un faux fournisseur (ou faux RIB) nécessitant un réordonnancement auprès du vrai prestataire	Détournement de fonds publics	-	3	2	3	4	2	2,8	1		2,8	Règles de la gestion publique / Règlement budgétaire et financier / Contrôle comptable / suivi très régulier des relevés de consommations / Sensibilisation responsabilité des gestionnaires publics Procédure interne de validation des services faits	Règlement budgétaire et financier /	0,75	2,1	Guide de procédures internes / référentiel de contrôle interne	PROCHAINE MANDATURE	Directeur / Responsable de pole

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

THEMATIQUE : ACTIVITES DES SERVICES / METIERS

Direction :

Service	mission	processus	risque générique			Dysfonctionnements déjà constatés	Evaluation risque brut									Mesures ou dispositifs de contrôle existants (DDM)		Evaluation du risque net		Plan d'action		
intitulé	intitulé	intulé	intitulé	scenario	typologie	description / cause	impact financier	impact réputationnel	impact juridique	impact opérationnel	impact humain	note moyenne impact	occurrence	facteur aggravant	Risque brut	description	documentation	niveau de maîtrise	Risque net	Mesures correctives envisagées	Echéance	Personne responsable
renseigner le nom du service	renseigner le nom de la mission concernée	renseigner le nom du processus concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	renseigner le nom du risque générique concerné cf notice du questionnaire - annexe 2	scenario de risque - vous trouverez des exemples dans la notice d'utilisation du questionnaire	type de risque d'atteinte à la probité identifié à renseigner	décrire les dysfonctionnements déjà constatés et leurs causes	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	noter l'impact selon l'échelle	moyenne des notes d'impact	noter l'occurrence selon l'échelle	Non noté mais à renseigner le cas échéant	note moyenne d'impact X note d'occurrence	décrire les mesures ou dispositifs de contrôle existants, leurs occurrences…	lister la documentation associée au DDM et la fournir	noter le niveau de maîtrise selon l'échelle	risque brut X note niveau de maîtrise	indiquer les mesures correctives envisagées	indiquer l'échéance de mise en place	indiquer la personne responsable de la mise l'action (nom, prénom, fonction)
Pôle Communication et participation citoyenne	Communication	Communication	Abus de fonctions	Une entreprise verse une somme d'argent au chargé de communication en échange de la valorisation de son entreprise sur les réseaux du Parc.	Corruption	-	1	2	3	1	2	1,8	1		1,8	Acculturation des agents	Livretd'accueil des agents	0,25	0,45	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Gestion des parcs naturels	Abus de fonctions	Les écogardes ouvrent la barrière à un visiteur qui souhaite accéder à un massif en risque rouge en l'échange d'un cadeau.	Corruption	-	1	2	2	2	1	1,6	2		3,2	Acculturation des agents	Livretd'accueil des agents	0,25	0,8	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Suivi et contrôle des satellites, des organismes associés, des partenaires	Abus de fonctions	Un agent accepte un cadeau/une invitation de la part d'un partenaire en vue de favoriser une collaboration future.	Corruption	-	1	2	3	2	1	1,8	1		1,8	Acculturation des agents Supervision des responsables et accompagnement dans la formalisation des partenariats	Livretd'accueil des agents	0,5	0,9	Sensibiliser les agents aux risques liés aux cadeaux et invitations / Mention dans le règlement intérieur liée aux cadeaux / invitations Sensibilisation des agents à la procédure de demande de cumul d'activités (avec possibilité pour le Parc de saisir le déontologue du CDG si besoin/en cas de doute)	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Communication	Utilisation frauduleuse des moyens de la collectivité	Un agent organise un tournage pour un spot de promotion touristique. L'agent fait réaliser des captations supplémentaires des environs pour donner les images à un tiers, en échange d'une contrepartie.	Détournement de biens publics	-	1	2	3	2	1	1,8	1		1,8	-	Livretd'accueil des agents	0,5	0,9	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Gestion des parcs naturels	Abus de fonctions	Un agent propose un avis favorable sur un document d'urbanisme qui va à l'encontre de la Charte du Parc, en échange d'une contrepartie.	Concussion Corruption	-	1	3	3	3	2	2,4	1		2,4	Supervision des agents dans la rédaction des avis du Parc (responsable de pôle+direction)	Livretd'accueil des agents	0,25	0,6	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Gestion des parcs naturels	Abus de fonctions	Réalisation d'une action chez un partenaire au-delà des missions du Parc Accompagnement préférentiel d'un partenaire dans la perspective de l'aider à obtenir une subvention	Trafic d'influence Corruption	-	1	3	3	3	2	2,4	2		4,8	Acculturation des agents	Livretd'accueil des agents	0,25	1,2	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle opérationnel	Mission thématique	Gestion des parcs naturels	Abus de fonctions	Participation d'un agent à un comité décisionnaire d'un programme financier pour favoriser l'attribution de financements à une structure avec laquelle il entretient un lien affectif (LEADER, contrats de Parc…)	Trafic d'influence Corruption	-	1	3	2	1	2	1,8	1		1,8	Acculturation des agents	Livretd'accueil des agents	0,25	0,5	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle Ressources	Management	Suivi du temps de travail	Heures supplémentaires - Irrégularité	Un responsable valide des heures supplémentaires pourtant non effectuées par agent de son service avec qui il entretient par ailleurs un lien affectif.	Détournement de fonds publics	-	1	2	1	2	3	1,8	1		1,8	Suivi informatisé des demandes. Double validation des heures supplémentaires (responsable de pôle + RH ou Direction)	Livretd'accueil des agents	0,25	0,45	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH
Pôle Ressources	Management	Suivi du temps de travail Gestion des ordres de mission et frais de déplacement	Temps de travail - Irrégularité Frais de déplaceement-irrégularité	Une ASA est validée par un responsable par négligence, sans justificatif. Un agent demande le remboursement de frais de mission alors que sa mission n'incluait pas les horaires réglementaires de repas, éligibles à la prise en charge des frais.	Détournement de fonds publics	-	1	2	1	2	3	1,8	1		1,8	Suivi informatiqué des demandes (Absence/demandes de congés) Suivi individualisé des frais de mission avec double validation (Responsable de pôle+Direction)	Livretd'accueil des agents	0,25	0,45	Sessions de formation / sensibilisation sur les questions de déontologie, de droits et devoirs des agents : matinée de formation sur le fonctionnement des collectivités publiques et le statut de la fonction publique territoriale	2026	Présidente+Direction+RH

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Pour évaluer l'impact potentiel des risques (gravité) :

Intensité de l'impact	Note	Nature de l'impact				
		Financier	Réputation	Juridique	Opérationnel	Humain
Faible	1	Pertes financières / surcoût faible ou négligeable	Rumeur au niveau local	Obligation de verser des dommages-intérêts	Retard ne remettant pas en cause la réalisation du projet ou de l'opération	Mécontentement dans un service.
Modéré	2	Pertes financières /surcoût important.	Couverture médiatique négative régionale sur une courte durée et / ou reprise sur les réseaux sociaux. Réaction des fournisseurs, des partenaires et des usagers.	Annulation du marché / de la décision.	Mauvaise exécution d'une prestation entraînant le mécontentement des usagers.	Fort mécontentement des agents au-delà du service mis en cause.
Majeur	3	Pertes financières / surcoûts significatifs impactant le budget de la Direction concernée.	Campagne de presse régionale sur une période significative et reprise sur les réseaux sociaux. Insatisfaction des partenaires, fournisseurs et de la société civile. Interpellation du PCR par l'opposition.	Engagement de la responsabilité pénale d'un élu et/ou d'un agent.	Retard ou inexécution des prestations occasionnant une rupture ponctuelle de la continuité d'un service public	Climat social très dégradé.
Critique	4	Pertes financières / surcoût mettant en péril le budget de la Région.	Campagne de presse nationale sur une période significative et reprise sur les réseaux sociaux. Insatisfaction des partenaires, fournisseurs et de la société civile. Risque de démission de l'instance dirigeante.	Engagement de la responsabilité pénale d'un élu et/ou d'un agent. Le cas échéant, engagement de la responsabilité pénale de la personne morale.	Retard ou inexécution des prestations occasionnant une rupture de longue durée de la continuité d'un service public.	Démotivation des personnels, difficulté à fidéliser le personnel et à combler les postes vacants.

Pour évaluer la probabilité d'occurrence (fréquence) :

Probabilité	Note	Description	Occurrence
Faible	1	Événement rare risquant de se produire uniquement dans des cas exceptionnels « il est difficile d'imaginer que ce scenario survienne »	Maximum une fois pour la durée d'une mandature (6ans)
Modérée	2	Événement éventuel risquant de se produire un moment donné « il n'est pas impossible que ce scenario survienne »	Au moins 2 fois pour la durée d'une mandature (6 ans)
Forte	3	Événement survenant probablement dans la plupart des dossiers et / ou incidents enregistrés régulièrement. « il serait surprenant que ce scenario ne survienne pas »	Une à plusieurs fois par an
Très forte	4	Evénement fortement probable dans un nombre élevé de dossiers et / ou nombre élevé d'incidents enregistrés. « il est quasi-certain que ce scenario se produise »	Une à plusieurs fois par mois chaque année.

Évaluation des risques nets ou résiduels

Il s'agit de réévaluer les scénarios de risques brutes » en prenant en considération les mesures de maîtrise des risques déjà existants et mis en œuvre.[4]

Maîtrise du risque	Note	Description
Faible	1	Absence de règles, aucune sensibilisation aux risques
Modérée	0,75	Dispositifs mis en place sans réduction d'occurrence ou d'impact du risque :
Forte	0,50	Dispositifs mis en place avec réduction d'occurrence ou d'impact du risque :
Très forte	0,25	Dispositifs mis en place avec réduction d'occurrence ou d'impact du risque : -manuel de procédure en place, -contrôles formalisés, -suivi

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Risque préidentifié*

liste de risques pré établie pour constituer un des supports sur lesquels peut s'appuyer la réflexion menée lors des entretiens.
« Elle ne saurait pré déterminer la nature, le nombre et la classification des scénarios de risque retenus à l'issue des entretiens : l'acteur public doit en effet fonder sa cartographie sur la réalité de ses processus »

"Les scénarios de risques sont identifiés en tenant compte notamment des facteurs de risques suivants :
- le fonctionnement interne de l'acteur public et notamment sa gouvernance ;
- son organisation territoriale, notamment les administrations déconcentrées, les opérateurs de l'État ;
- les « liens d'intérêts » de l'instance dirigeante et des personnels ;
- la nature des tiers avec lesquels l'acteur public interagit, à l'occasion par exemple des achats auxquels il procède, des aides et subventions qu'il attribue ou des autorisations qu'il délivre, ainsi que des secteurs d'activité du tiers, la nature de la relation (directe ou indirecte), le degré de dépendance économique, etc. ;
- l'historique des incidents : doivent être pris en compte notamment les incidents ayant affecté l'acteur public, révélés par les audits internes ou par les dispositifs d'alerte interne et déontologique, les faits ayant donné lieu à l'application du régime disciplinaire ou à des décisions juridictionnelles concernant des acteurs publics similaires, les observations de la Cour des comptes et de la chambre régionale des comptes, le retour d'expérience tiré du contrôle de légalité."

impact / occurrence	niveau de maîtrise
1	0,25
2	0,5
3	0,75
4	1